

Têtue constance

Le changement est une constante dans le domaine de la santé, dit-on. Le précepte semble plus vrai encore à Neuchâtel qu'ailleurs ces dernières années.

Et le contexte actuel, qui allie crise financière mondiale, perspective d'élections cantonales et cristallisations régionales, ne prête guère à envisager un avenir davantage empreint de sérénité.

La direction générale saisit l'occasion, à l'heure de boucler ce dernier éditorial de 2008, de dire combien elle est consciente du caractère particulier que revêtent les Fêtes de cette fin d'année pour bon nombre d'entre vous.

L'ampleur du changement est particulière en cette fin d'année pour toutes celles et ceux qui vont vivre dès l'année prochaine, en lien avec nos réorganisations, dans un nouveau cadre de travail, dans une nouvelle équipe, avec un nouveau projet professionnel, sous la bannière de l'Hôpital neuchâtelois ou sous une autre.

Rares sont désormais celles et ceux qui, au cours de leur carrière, échappent à ce type de remise en question. Cela ne rend pas la situation de chacun plus facile pour autant, soyez assurés que nous en avons pleine conscience.

Puissiez-vous toutes et tous, malgré un contexte difficile, passer les Fêtes de fin d'année les plus agréables possible, entourés de vos familles et de vos amis.

Pascal Rubin, directeur général

Sage-femme cheffe de service

Après une mise au concours, la direction des soins a nommé **Mme Sabine Illide** à la fonction de sage-femme cheffe de service.

Entrée dans cette nouvelle fonction le 1^{er} décembre, elle chapeaute désormais toute l'activité gynécologique et obstétricale soignante de l'Hôpital neuchâtelois.

Le site du Val-de-Travers dès le 18 décembre 2008

Depuis le 18 décembre 2008, le site du Val-de-Travers est un centre de traitement et de réadaptation (CTR), au même titre que ceux de La Béroche, du Val-de-Ruz et du Locle. Il accueille les patients qui ne nécessitent ni passage au bloc opératoire ni investigations approfondies ; la durée moyenne de séjour y est de l'ordre **d'une vingtaine de jours**.

Les **entrées directes** via les médecins praticiens installés sont possibles en semaine pour autant que le diagnostic soit établi, qu'un lit soit disponible et que la procédure soit respectée. Les patients du Vallon pourront y séjourner pour une **suite de soins** après leur prise en charge à Neuchâtel, à La Chaux-de-Fonds ou dans un autre centre de soins aigus.

Le CTR du Val-de-Travers a une orientation spécifique en **gériatrie** ; cela n'en fait pas un home ni un lieu d'attente de placement, mais un lieu de prise en charge spécifique aux problèmes de l'âge avancé, où chaque patient bénéficie d'un projet de soin adapté, avec pour objectif de maintenir, voire retrouver l'autonomie de patients âgés après un problème médical ou chirurgical.

La **poli-clinique** est accessible 24h/24 et 7 jours sur 7. Elle accueille sur rendez-vous ou de manière urgente les consultations de médecine et de petite chirurgie, en complémentarité avec les praticiens installés.

Le site accueille les **consultations de spécialistes** (chirurgie, orthopédie, cardiologie, rhumatologie, oncologie, ORL) de même que les **cabinets de deux gynécologues**. Les **conseils par une sage-femme** aux femmes enceintes y sont dispensés et les cours de **préparation à l'accouchement** s'y déroulent.

Le site dispose d'un service de **radiologie** et d'un **laboratoire** (ce dernier étant régi par l'ADMED). Les urgences nécessitant le recours à une ambulance ou au SMUR ne transitent pas par l'HNE - Val-de-Travers mais transportent les patients directement vers un centre de soins aigus, mieux équipé en moyens diagnostics et possibilités de traitements.

Votre salaire en 2009

La Commission faïtière de la CCT Santé 21 a confirmé l'application pleine et entière des conditions d'indexation et d'augmentation des salaires pour 2009.

Les salaires augmenteront donc de **2.9%** au 1^{er} janvier 2009 et l'indice sera fixé à **103.4** (100.5 en 2008). La progression d'un échelon est accordée conformément au Règlement sur la rémunération avec, le cas échéant, l'échelon supplémentaire octroyé par les mesures d'accompagnement lors de la transposition des salaires.

Les conditions d'assurances ne connaissent pas de changement en 2009, sous réserve de l'adaptation du montant de coordination qui passe à Fr. 15'960.-. Ce montant est déduit du salaire annuel à 100% pour définir le salaire assuré en LPP dans les caisses publiques (primauté de prestations).

La nouvelle grille des salaires est à disposition sur le site de la Commission paritaire de la CCT Santé 21 (www.compasante21.ch).

Le département RH reste à votre disposition pour toutes questions ; il vous souhaite de magnifiques fêtes et vous adresse ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année.

Blaise Della Santa, directeur RH

Sécurité patients

Après un premier article le mois dernier qui décrivait la sécurité patients en termes généraux, ce deuxième article vous présente quelles sont les intentions concrètes de l'Hôpital neuchâtelois pour la prévention des événements indésirables.

Soutenue par le Conseil d'administration, la direction générale a décidé de créer un conseil permanent multidisciplinaire concernant la « Qualité clinique & sécurité des patients ». Celui-ci a pour mission de permettre le développement de la gestion des risques, de mettre en œuvre un plan de sécurité pour les patients et de superviser les initiatives, en priorisant les recommandations et en déployant les ressources adéquates.

Ce conseil est présidé par le Dr Pascal Rubin, directeur général, et se compose des membres permanents suivants, le Dr Andrew Munday, directeur médical et le Dr Pierre Arni, directeur médical adjoint, Mme Sandra Jeanne-rot-Broyot, directrice des soins, le Dr Stéphane Gloor, pharmacien et M. Pierre Vanderavero, infirmier spécialiste PCI.

De plus, dans le conseil, un groupe nommé « Bureau qualité clinique et sécurité des patients » est aussi membre permanent et se compose du Dr François Kundig, médecin adjoint médecine, Mme Aziza Touel, infirmière responsable du pôle clinique et de M. Robert Dassylva, coordinateur Qualité. Ce groupe intervient auprès du conseil en présentant des recommandations afin d'organiser des mesures d'actions d'amélioration concrètes.

Depuis le 25 septembre 2008, deux séances ont permis au groupe d'intégrer les différentes notions concernant les événements indésirables. Au vu de la complexité et de l'ampleur du projet, un soutien du Ph D Antony Staines, expert dans la gestion de la sécurité des patients, a été sollicité pour sa mise en place. Cette collaboration permet à l'Hôpital neuchâtelois de bénéficier de l'expérience d'hôpitaux en Suisse, en Europe et en Amérique et de participer à des projets pilotes.

Très bientôt le « Bureau qualité clinique et sécurité des patients » prendra contact avec les divers groupes de vigilance et participera à la création de nouveaux groupes.

La sécurité des patients est une responsabilité collective et chacun trouvera sa place dans le projet qu'élabore le conseil. A très bientôt.

Robert Dassylva, coordinateur qualité

Prestations et prix de nos restaurants

Il est possible de prendre son repas de midi dans tous les sites de l'Hôpital neuchâtelois, sans que ni les prestations ni la politique de prix ne soient comparables.

La direction générale a décidé d'harmoniser les prix et les pratiques depuis le 5 janvier 2009 :

Assiette du jour

Les dernières adaptations des prix des mets remontent sur certains sites à plusieurs années. L'évolution du prix des marchandises et une comparaison avec d'autres restaurants d'entreprise ont conduit à fixer le prix de l'assiette du jour à Fr. 9.80 sur tous les sites dès le 5 janvier 2009 pour les internes et à Fr. 12.80 pour les externes. Le prix de revient « marchandises » de cette prestation se monte à plus de Fr. 6.- en moyenne. Les repas restent donc clairement subventionnés par l'institution.

Café / boissons

Le café passera à cette même date à Fr. 2.20 et les boissons en bouteilles « PET » à Fr. 2.50.

Prestations

Un effort important sera réalisé par nos équipes de cuisine pour que l'éventail et la qualité des prestations proposés soient comparables sur tous nos sites. Les restaurants ne serviront pas de repas du soir mais l'accès à un local de pause sera possible et diverses prestations à l'emporter pourront être achetées soit durant la journée au restaurant du personnel soit par le biais des automates.

Directive relative au respect du secret de fonction et du secret professionnel

Une directive rend désormais l'ensemble du personnel de l'Hôpital neuchâtelois attentif aux devoirs qui sont les siens en matière de respect de la confidentialité des données des patients, ainsi que sur la confidentialité des affaires administratives de l'institution.

Elle s'applique à l'ensemble du personnel de l'Hôpital neuchâtelois pour ce qui est du secret de fonction, également au personnel médical et soignant ainsi qu'à leurs étudiants et auxiliaires pour ce qui a trait au secret professionnel.

Rédigée de manière didactique, elle répond aux questions que chacun d'entre nous se pose : elle définit clairement secret de fonction et secret professionnel, précise à qui ils s'appliquent, quelles sont les informations protégées, quelles peuvent être les sanctions en cas de violation, dans quels cas et comment en demander la levée, à qui s'adresser, que faire en cas de plainte pénale, de demande de renseignements des autorités ou de citation à comparaître, etc.

Ce document est disponible sur Intranet au chapitre « Affaires juridiques » ou via le moteur de recherche à l'aide de mots clés.